

Année académique 2018 - 2019

Catégorie Pédagogique

# Bachelier : instituteur préscolaire

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: peda.braine@helha.be

**HELHa Gosselies** Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél: +32 (0) 71 35 29 34 Fax: +32 (0) 71 35 41 28 Mail: peda.gosselies@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: peda.leuze@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 76 Sociologie et politique de l'éducation						
Code	PEPS3B76PS	Caractère	Obligatoire			
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1			
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Vinciane BRUMAGNE (vinciane.brumagne@helha.be) HELHa Gosselies Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne DELANGRE (anne.delangre@helha.be)					
Coefficient de pondération		10				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

### 2. Présentation

#### Introduction

#### Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en guestion ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement** 
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

#### Acquis d'apprentissage visés

#### Néant

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEPS3B76PSA Sociologie et politique de l'éducation 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# 4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B76PSA Sociologie et politique de l'éducation

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# Dispositions complémentaires relatives à l'UE

#### Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).



Année académique 2018-2019

Catégorie Pédagogique

# Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : peda.braine@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sociologie et politique de l'éducation							
Code	6_PEPS3B76PSA	Caractère	Obligatoire				
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h				
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Vinciane BRUMAGNE (vinciane.brumagne@helha.be)						
Coefficient de pondération		10					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

### 2. Présentation

#### Introduction

L'activité d'apprentissage occupe 100% de l'unité d'enseignement 76

# Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de:

- comprendre les effets des inégalités sociales sur le parcours scolaire des élèves en Belgique
- analyser des pratiques de classe afin de déterminer si elles réduisent au accentuent ces effets sur la scolarité des enfants de ses classes
- comprendre l'enjeu de relations constructives avec les parents, rechercher des dispositifs permettant le développement de telles relations

# 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Effets de la précarité sur la vie en général, sur les enfants et sur l'apprentissage,

Rapport au savoir (secondarisation), rapport au langage (le langage comme accès à la pensée et comme objet d'étude), devenir élève (aider l'élève à intégrer les codes implicites de l'école), relations école-famille (construire un réel partenariat).

## Démarches d'apprentissage

Approche interactive, travaux de groupes, cours magistral

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement lors de la réflexion autour des pratiques de classe

# Ouvrages de référence

Notamment :

MOURAUX, D.(2012). Entre rondes familles et école carrée. Bruxelles : de boeck.

DE SMET, N (2005). Au front des classes. Charleroi : CGé, Couleur livres.

BEAGUE,P. sous la direction de (2007).Parents, enseignants...La guerre ouverte?.Charleroi Chronique sociale, Couleur livres

# **Supports**

Notes de cours Extraits de livres et articles Partages avec le terrain

# 4. Modalités d'évaluation

# **Principe**

Néant

#### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

# Dispositions complémentaires

Les travaux non remis au secrétariat le premier jour de la session aussi bien au Q1 qu'au Q3 ne seront pas évalués. Les consignes de seconde session seront notées dans le document "Consignes de deuxième session" du bloc 3

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).